

Suivi des crédits aux entreprises en Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2014

À fin décembre 2014, l'**encours total des crédits aux entreprises** atteint 533,4 milliards de F CFP (+0,4 % sur un an). Les concours mobilisés, qui représentent 74 % de l'encours total, affichent un léger repli en glissement annuel (-1,0 %). La hausse modérée des crédits à moyen et long terme (+2,2 %, +7,1 milliards de F CFP), ne permet pas de compenser la baisse sensible des crédits à court terme (-16,2 %, -11,1 milliards de F CFP). Les crédits mobilisables restent bien orientés sur la même période (+4,5 % en glissement annuel).

Les encours de crédit sont principalement portés par les activités immobilières (29,9 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), de l'industrie (18,9 %), et du commerce (13,8 %). Le secteur des activités immobilières contribue sensiblement à la hausse globale, avec une augmentation de 5,2 % sur un an. Les plus fortes progressions sur l'année concernent les secteurs des industries manufacturières (+13,8 %), de l'enseignement (+8,7 %) et du soutien aux entreprises (+8,0 %). À l'inverse, les encours baissent de manière sensible dans les secteurs de la construction (-12,2 %), de l'hébergement et des activités financières (-5,2 % chacun).

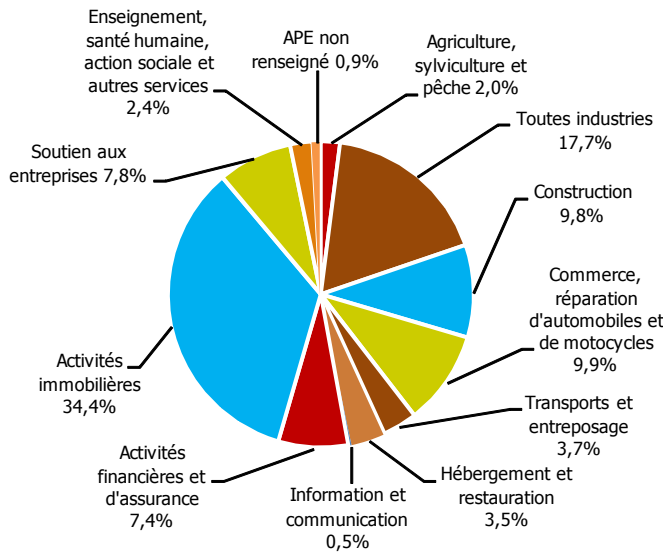
Par catégorie d'entreprises, hors activités immobilières et holding, les petites et moyennes entreprises concentrent 38 % du total des crédits mobilisés, contre 33 % pour les grandes entreprises et 29 % pour les très petites entreprises. Les financements bancaires des très petites entreprises évoluent favorablement en glissement annuel (+3,5 %), alors qu'ils se contractent significativement pour les grandes entreprises (-17,0 %) et, restent relativement stables pour les petites et moyennes entreprises (+0,2 %).

Avertissement : Les informations utilisées dans la présente note, issues du Service Central des Risques (SCR), ne sont pas directement comparables avec les données de la publication « Evolutions bancaires et monétaires » dans la mesure où les périmètres de déclarations diffèrent (notamment sur les seuils déclaratifs, la prise en compte des encours douteux). La méthodologie retenue est détaillée en page 5.

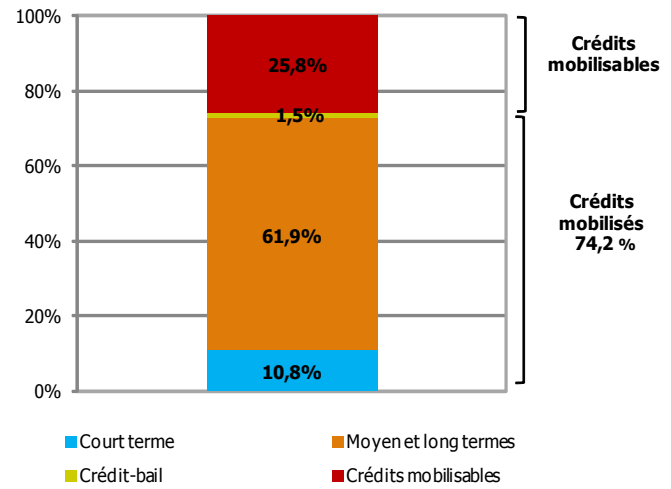
LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

En millions F CFP	Crédits mobilisés			Crédits mobilisables			Crédits mobilisés et mobilisables		
	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition	Encours	Glissement annuel	Répartition
Agriculture, sylviculture et pêche	7 948,8	-2,2%	2,0%	837,6	75,1%	0,6%	8 786,4	2,1%	1,6%
Toutes industries	70 226,3	-1,8%	17,7%	30 465,8	20,5%	22,1%	100 692,1	4,1%	18,9%
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>23 709,3</i>	<i>6,2%</i>	<i>6,0%</i>	<i>23 063,9</i>	<i>22,9%</i>	<i>16,7%</i>	<i>46 773,1</i>	<i>13,8%</i>	<i>8,8%</i>
Construction	38 781,1	-14,3%	9,8%	22 530,6	-8,4%	16,4%	61 311,7	-12,2%	11,5%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	39 400,5	-4,5%	10,0%	33 986,2	1,3%	24,7%	73 386,7	-1,9%	13,8%
Transports et entreposage	14 453,2	3,3%	3,7%	8 369,2	-9,6%	6,1%	22 822,4	-1,9%	4,3%
Hébergement et restauration	13 857,3	-6,0%	3,5%	1 211,9	4,5%	0,9%	15 069,2	-5,2%	2,8%
Information et communication	1 796,3	1,1%	0,5%	598,4	-17,2%	0,4%	2 394,6	-4,2%	0,4%
Activités financières et d'assurance	29 149,8	-2,5%	7,4%	8 439,8	-13,5%	6,1%	37 589,6	-5,2%	7,0%
Activités immobilières	135 965,2	3,9%	34,4%	23 356,5	13,7%	17,0%	159 321,7	5,2%	29,9%
Soutien aux entreprises	31 244,4	3,4%	7,9%	5 696,3	42,5%	4,1%	36 940,6	8,0%	6,9%
Enseignement, santé humaine, action sociale et autres services	9 431,6	12,6%	2,4%	657,6	-27,4%	0,5%	10 089,2	8,7%	1,9%
APE non renseigné	3 395,8	-5,4%	0,9%	1 643,0	-12,6%	1,2%	5 038,8	-2,5%	0,9%
Total	395 650,3	-1,0%	100,0%	137 792,7	4,5%	100,0%	533 443,0	0,4%	100,0%

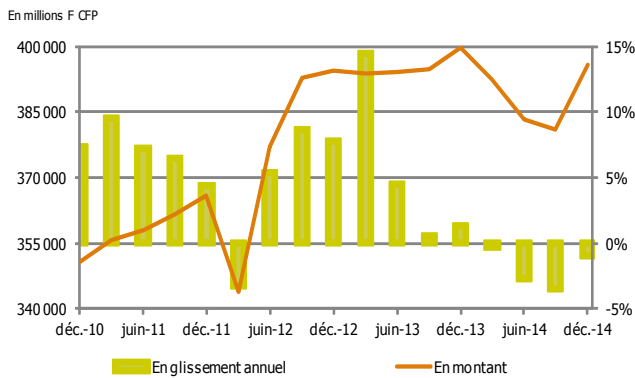
Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



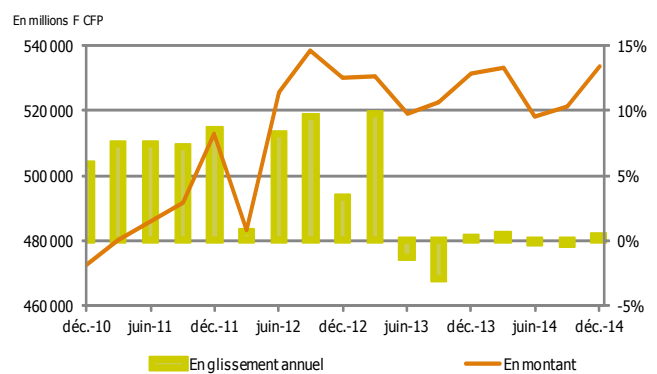
Répartition des crédits totaux par terme



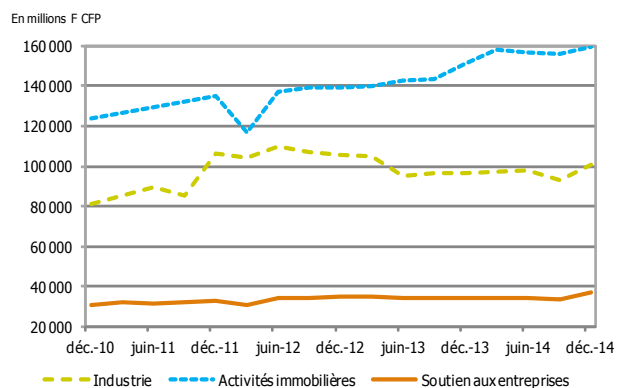
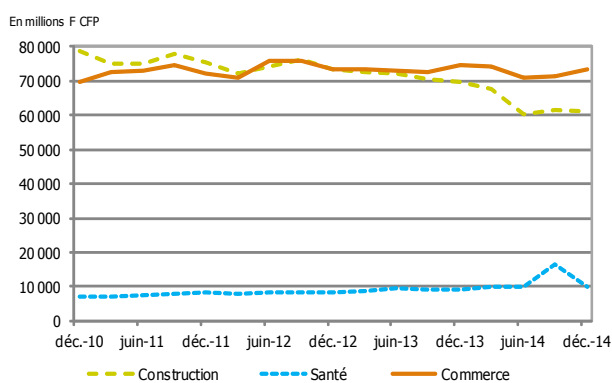
Évolution des crédits mobilisés



Évolution des crédits totaux



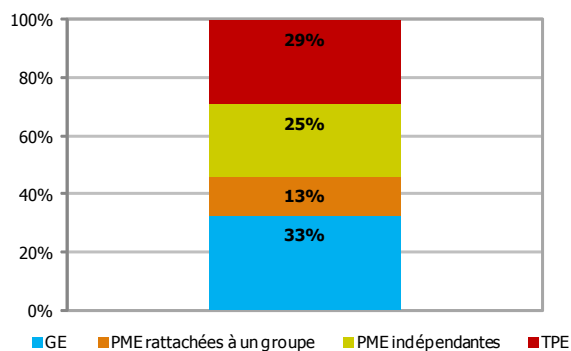
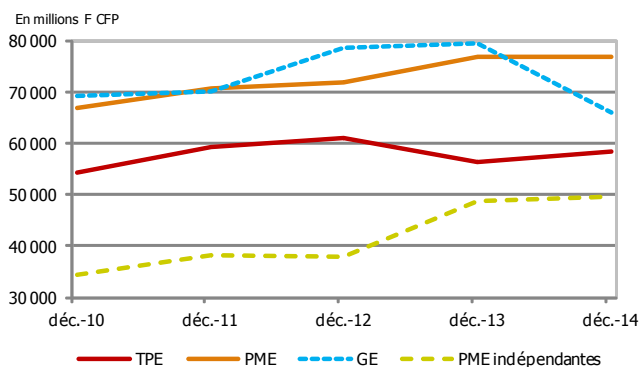
Évolution des crédits totaux dans les principaux secteurs d'activité



LES ENCOURS DE CRÉDITS PAR TAILLE D'ENTREPRISES

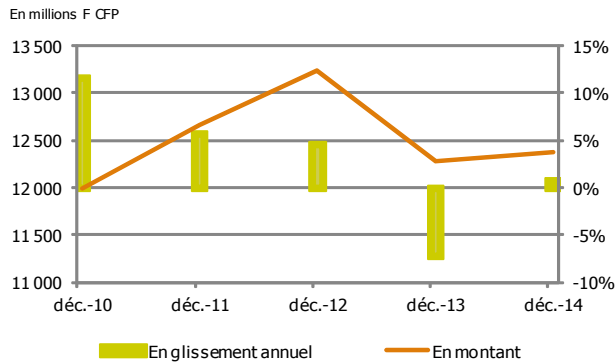
En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/14	déc.-10	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	Glissement annuel
Crédits CT		15 289,4	12 226,4	14 103,1	13 833,9	8 853,2	-36,0%
Crédits MLT		53 601,4	57 624,5	64 045,6	65 216,9	55 752,5	-14,5%
Crédit bail		447,5	262,4	318,3	494,2	1 448,7	193,1%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total GE	37	69 338,2	70 113,4	78 467,1	79 545,0	66 054,4	-17,0%
Crédits CT		15 203,8	17 731,4	18 046,5	22 734,6	20 838,2	-8,3%
<i>dont PME indépendantes</i>		6 727,8	8 641,2	7 226,3	13 009,6	13 994,7	7,6%
Crédits MLT		48 387,4	49 495,6	50 191,4	50 225,8	53 094,4	5,7%
<i>dont PME indépendantes</i>		26 688,6	28 179,8	29 370,8	34 013,9	34 204,6	0,6%
Crédit bail		3 164,1	3 495,9	3 536,9	3 712,6	2 882,8	-22,4%
<i>dont PME indépendantes</i>		1 064,3	1 392,9	1 453,5	1 733,2	1 454,7	-16,1%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total PME	542	66 755,2	70 722,9	71 774,8	76 673,0	76 815,4	0,2%
<i>dont PME indépendantes</i>	403	34 480,7	38 213,9	38 050,6	48 756,7	49 654,0	1,8%
Crédits CT		11 996,3	12 670,8	13 241,8	12 284,8	12 382,5	0,8%
Crédits MLT		39 129,6	42 800,0	44 051,9	40 971,8	42 887,2	4,7%
Crédit bail		3 276,4	3 670,3	3 670,0	3 062,5	3 019,3	-1,4%
Divers		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total TPE	4 653	54 402,4	59 141,1	60 963,7	56 319,1	58 289,1	3,5%
Holding et administrations d'entreprises	268	16 412,8	25 127,5	27 552,5	26 615,4	27 411,6	3,0%
Promotion et Activités immobilières	3 083	124 328,9	127 373,9	139 690,9	146 297,8	150 936,4	3,2%
Divers	1 280	19 432,0	13 522,5	16 087,9	14 176,2	16 143,3	13,9%
TOTAL crédits mobilisés		350 669,5	366 001,3	394 536,9	399 626,4	395 650,3	-1,0%
Total crédits CT		63 202,2	61 652,8	66 678,9	68 600,4	57 465,4	-16,2%
Total crédits MLT		279 572,5	296 071,8	319 571,8	323 179,8	330 282,4	2,2%
Total crédit bail		7 894,8	8 276,7	8 286,2	7 846,2	7 902,6	0,7%
Total crédits titrisés		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL crédits mobilisables		121 782,5	146 670,3	135 544,4	131 853,5	137 792,7	4,5%
TOTAL	9 863	472 451,9	512 671,6	530 081,2	531 479,9	533 443,0	0,4%

Évolution et répartition des crédits mobilisés par taille d'entreprises

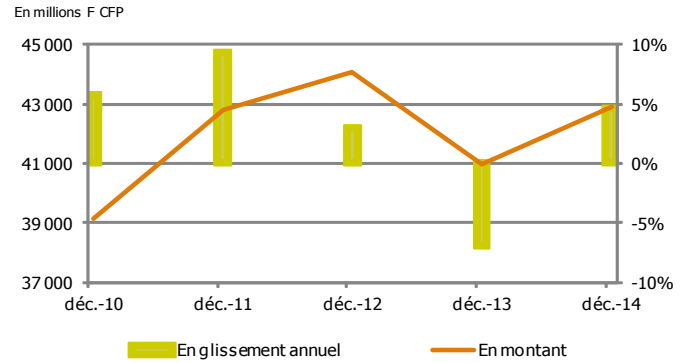


Évolution des crédits mobilisés des TPE par terme

TPE : évolution des crédits à court terme

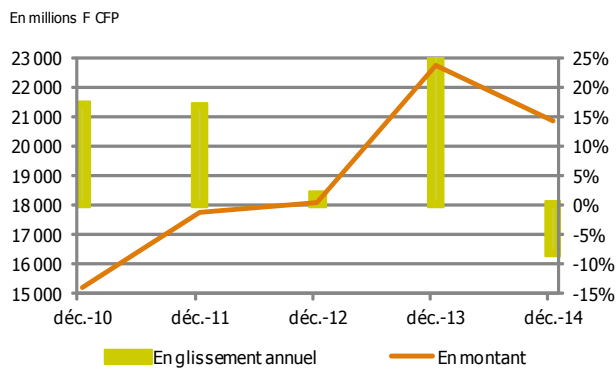


TPE : évolution des crédits à moyen terme

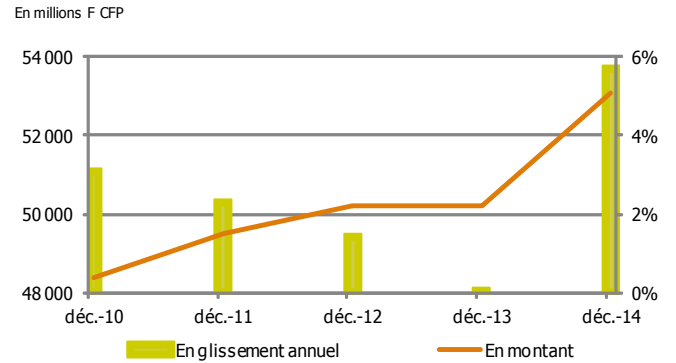


Évolution des crédits mobilisés des PME par terme

PME : évolution des crédits à court terme

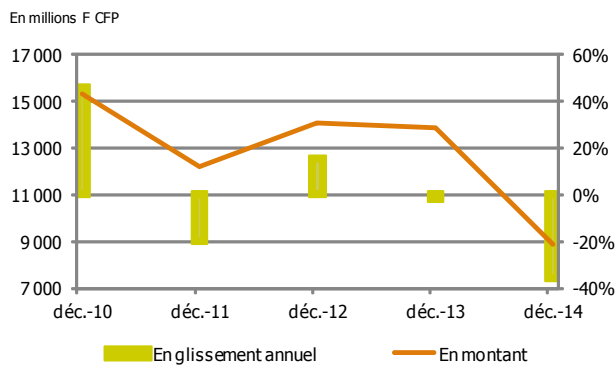


PME : évolution des crédits à moyen terme

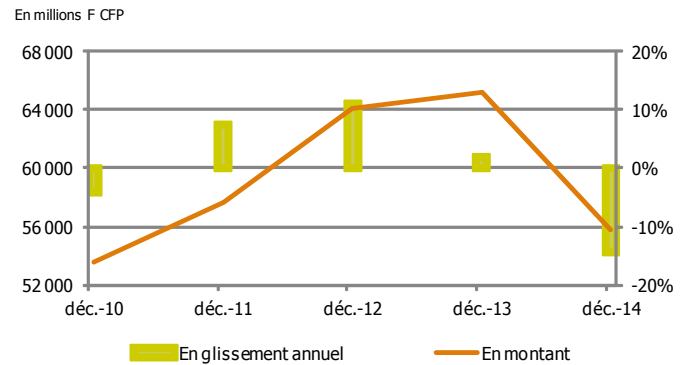


Évolution des crédits mobilisés des GE par terme

GE : évolution des crédits à court terme



GE : évolution des crédits à moyen terme



PRÉAMBULE

Conformément à l'instruction n° 1-93 du 25 janvier 1993 prise en application du règlement n° 86-09 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), le Service central des risques de l'IEOM (SCR 2) est chargé de centraliser mensuellement, dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM), les concours accordés par des guichets installés dans les COM quelle que soit la localisation des bénéficiaires, et les concours accordés par des guichets situés hors de la zone des COM si les bénéficiaires sont localisés dans la zone. Participent à la centralisation des risques les établissements de crédit, les sociétés de financement et les établissements de crédits spécialisés ainsi que la Caisse des dépôts et consignations.

MÉTHODOLOGIE

Les données utilisées sont établies à partir des déclarations des établissements de crédit au SCR 2 complétées par les déclarations au Service central des risques de la Banque de France (SCR), dès lors que les concours sont accordés à des entreprises localisées dans les COM du Pacifique. Les déclarations concernent les concours accordés par des établissements métropolitains ou ultra-marins à des contreparties localisées dans les COM.

Les déclarations portent sur les **crédits mobilisés** (comprenant les crédits à court terme, à moyen et long terme, le crédit-bail et les crédits titrisés) et les **crédits mobilisables** (partie non utilisée des crédits confirmés et des crédits documentaires, ainsi que les avals et cautions). Elles intègrent les créances douteuses brutes, y compris pour la partie concernant les provisions.

Le périmètre retenu concerne les encours accordés aux sociétés non financières et aux entrepreneurs individuels, identifiés au travers de la catégorie juridique d'appartenance. Concernant les entrepreneurs individuels, les encours professionnels et privés sont déclarés.

Dans le cadre de la présente publication, les entreprises sont classées et regroupées par secteur d'activité à partir de leur code NAF (Nomenclature d'activités françaises). Il existe pour chaque secteur d'activité un référentiel permettant d'identifier les codes NAF appartenant au secteur concerné. Si aucune correspondance n'est trouvée entre le code NAF et le secteur d'activité alors la contrepartie est enregistrée dans la rubrique « APE non renseigné ».

Les entreprises sont également classées en plusieurs catégories selon leur taille : Grandes entreprises (GE), Petites et moyennes entreprises (PME) et Très petites entreprises (TPE). Cette classification combine plusieurs critères : le niveau d'activité (soit le chiffre d'affaires hors taxes) représenté par la cote d'activité attribuée dans le cadre de l'exercice de cotation des entreprises par l'IEOM, l'encours de crédits mobilisés et l'encours de crédits mobilisables. Les critères de répartition des entreprises par catégorie sont ceux arrêtés au 31 décembre de l'année N-1. Ainsi, par exemple, le suivi des crédits de l'exercice 2014 repose sur les critères arrêtés au 31 décembre 2013.

- les **Grandes entreprises** (GE) : sont celles dont le niveau d'activité est supérieur ou égal à 6 milliards de F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité A, B, C et D) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à des niveaux sectoriels (correspondant au plus fort endettement, calculé au niveau du 95^e centile), ou dont le maximum de l'encours de crédits mobilisables sur les 12 derniers mois dépasse 2,39 milliards F CFP ;
- les **Petites et moyennes entreprises** (PME) : sont celles dont le niveau d'activité est compris entre 240 millions F CFP et 6 milliards F CFP au 31 décembre de l'année précédente (il s'agit des cotes d'activité E, F et G) ou dont l'encours de crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) est supérieur à 119,33 millions F CFP ;
- les **Très petites entreprises** (TPE) : sont celles dont le niveau d'activité est inférieur à 240 millions F CFP, sous réserve que l'encours des crédits mobilisés (moyenne sur 12 mois) soit inférieur à 119,33 millions F CFP et le maximum de l'encours mobilisable ne dépasse pas 2,39 milliards F CFP.

Enfin, cette classification par taille d'entreprises isole les holdings et les entreprises du secteur « activités immobilières » en fonction de leur code NAF d'appartenance. A noter que les entreprises du secteur « activités immobilières » correspondent aux entreprises de la section L « activités immobilières » auxquelles sont ajoutées celles de la classe 4110 « promotion immobilières de bâtiments » (sous-catégorie de la section F « Construction »).